

Candidats à un examen de conduite...

Ce que vous devez savoir

Fiche d'information – Préparation à l'examen pratique

Ce formulaire peut être téléchargé à partir du site www.drivetest.ca.

ENGLISH ON REVERSE

Préparation à l'examen pratique

Félicitations! Vous avez réussi votre examen théorique! Ce document vous aidera à prendre un rendez-vous pour l'examen pratique et vous expliquera les exigences relatives à cet examen. Veuillez le conserver à des fins de consultation ultérieure. Si vous avez des questions au sujet de l'examen pratique, veuillez consulter le site www.drivetest.ca ou composer le 416 325-8580 ou le 1 888 570-6110.

Réservation de l'examen pratique qui vous convient

Examen pratique de niveau 1 – permis de catégorie G2 ou M2 : La réussite de l'examen vous donnera droit à un permis de catégorie G2 ou M2.

Examen pratique de niveau 2 – permis de catégorie G ou M : La réussite de l'examen (incluant la conduite sur autoroute) vous donnera droit à un permis de catégorie G ou M.

Examen pratique pour les permis de catégorie réglementée : Veuillez consulter le site www.drivetest.ca ou communiquer avec le centre TestauVolant pour connaître les exigences relatives au véhicule ou à l'examen.

Réservation de l'examen pratique

Pour réserver ou annuler un examen pratique ou en modifier la date, veuillez composer le 416 325-8580 ou le 1 888 570-6110, ou encore consulter le site www.drivetest.ca.

Si vous ne pouvez vous présenter à l'examen prévu, il vous faudra annuler votre rendez-vous au moins 48 heures à l'avance, sinon vous perdrez les frais d'examen pratique déjà payés (quelques exceptions s'appliquent).

Les frais d'examen payés d'avance sont valides pendant une période de six ans à compter de la date du paiement. Les frais qui n'ont pas été utilisés ou qui n'ont fait l'objet d'aucune demande de remboursement au cours de la période de six ans ne sont pas remboursables.

Certains centres TestauVolant offrent des examens pratiques en français. Au moment de la réservation, veuillez demander qu'un examinateur francophone vous soit attribué.

Assurez-vous de respecter les exigences décrites ci-après. Le non-respect de ces exigences pourrait entraîner l'annulation de votre examen pratique. Vous pourriez également perdre les frais d'examen payés d'avance et devoir payer des frais supplémentaires au moment de prendre un autre rendez-vous. Obtenez plus de détails à ce sujet sur le site www.drivetest.ca.

Expérience de conduite sur autoroute nécessaire pour passer l'examen du permis de catégorie G

Avant l'examen pratique du permis de catégorie G, il vous faudra remplir une déclaration relative à votre expérience de conduite. Vous devrez avoir conduit au moins cinq fois au cours des trois mois précédant l'examen sur une autoroute de série 400 et (ou) une route dont la limite de vitesse est d'au moins 80 km/h, sinon votre examen pratique sera annulé.

Préparation du véhicule pour l'examen pratique

L'examen pratique sera annulé pour les raisons suivantes :

- défaut visible ou audible du véhicule contrevenant au Code de la route;
- portières, pare-chocs arrière, ceintures de sécurité, sièges, frein à pied, système parallèle de freins (véhicule de moniteur d'auto-école), klaxon, rétroviseur, compteur de vitesse, feux, clignotants, système de dégivrage ou antibuée manquants ou non fonctionnels, absence de liquide lave-glace (si les conditions météorologiques le justifient);
- pare-brise endommagé présentant des fissures, des fissures en étoile, etc., pneu à plat, défectueux ou partiellement dégonflé, pot d'échappement mal fixé ou défectueux, fuite de carburant évidente, émanations de fumées dans le véhicule;
- dangers qui peuvent présenter un risque pour la santé de l'examineur comme des insectes, des produits inflammables ou des gaz comprimés, des objets mal fixés ou des conditions contraires à l'hygiène;
- véhicules décapotables dont la capote est baissée et (ou) mal fixée.

Permis et autres conditions de l'examen pratique

L'examen routier sera annulé si le candidat :

- a réservé la mauvaise catégorie d'examen;
- n'attache pas sa ceinture de sécurité ou ne porte pas les verres prescrits;
- ne présente pas de certificat de cours de conduite pour débutants (s'il y a lieu);
- se présente à l'examen pratique avec un véhicule ne correspondant pas à la catégorie d'examen réservée;
- se présente à l'examen de conduite de motocyclette sans casque protecteur ou avec une motocyclette ne correspondant pas à l'examen pratique réservé;
- a une motocyclette à vitesse limitée (MVL) ou un cyclomoteur ne pouvant pas rouler à une vitesse sécuritaire;
- n'a pas les bons permis ou a des plaques d'immatriculation qui ont été altérées ou une vignette invalide;
- utilise pour l'examen un véhicule qui porte des plaques d'immatriculation de concessionnaire ou une vignette de validation périmée et dont le permis n'indique pas la mention de série SPR;
- transporte des passagers ou des animaux domestiques dans le véhicule;
- utilise un camion-fourgon pour l'examen pratique du permis de catégorie G1 ou G2.
- Si votre permis est assorti d'une condition exigeant l'utilisation d'un dispositif de verrouillage du système de démarrage :
 - ce dispositif doit être installé dans le véhicule;
 - le conducteur doit pouvoir fournir un échantillon d'haleine acceptable (par rapport au niveau prescrit);
 - vous ne devez pas utiliser un véhicule doté d'un dispositif de verrouillage du système de démarrage si votre permis n'est pas assorti de cette condition.

Le jour de l'examen pratique

L'examen pratique permet d'évaluer votre capacité de mettre en pratique les règles de la circulation et d'adopter un comportement prudent au volant. L'examineur vous donnera des indications durant l'examen pratique (par ex., « arrêtez », « tournez à gauche », « tournez à droite »). Aucune des indications ne vous amènera à poser un geste illégal.

L'examineur doit faire preuve de précaution afin d'éviter que le candidat, les autres automobilistes, les piétons ou lui-même se blessent. Si, à n'importe quel moment de l'examen pratique, il devient évident que vous ne possédez pas les aptitudes nécessaires pour conduire un véhicule moteur, l'examen sera interrompu. Vous serez immédiatement disqualifié et perdrez les frais d'examen déjà payés. Il est interdit à l'examineur de vous donner des conseils pendant l'examen pratique. Si vous avez des questions, posez-les avant le début de l'examen.

Veuillez arriver 30 minutes avant l'heure de votre rendez-vous afin de régler les formalités administratives. Veuillez apporter votre permis de conduire et porter vos lunettes ou vos verres de contact si votre permis est assorti de la condition « X ». Les candidats qui ne se présentent pas à l'examen ou qui s'inscrivent en retard perdront les frais d'examen qu'ils ont déjà payés et devront prendre un autre rendez-vous.

Confirmation de l'examen pratique

Nom : _____

Date :

Y/A	M	D/J

 Heure :

Lieu : _____ Initiales de l'employé : _____

Catégorie (cocher la case appropriée)

G2 G Autre : _____

Frais payés _____